

Kinnear's Mills, 13 octobre 2009

**OBJET : RECTIFICATION DES FAITS**

Madame Renée Poliquin,

Le 5 octobre 2009, lors de la deuxième partie des audiences publiques en environnement, M. Jean-Guy Pageau a répondu à une question posée par le commissaire M. Pierre Fortin relatif à l'adoption des règlements municipaux. Je tiens à rectifier une information véhiculée, soit que les 3 règlements ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

**Selon le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 avril 2009, il est inscrit :**

« il est **résolu à l'unanimité des conseillers** , d'adopter le premier **projet de règlement no 428** concernant le règlement les éoliennes et de faire tenir une assemblée publiques aux fins de consultation le 27 avril 2009 à 19h. » (2009-061)

Il est également noté en début du procès-verbal que : « **Monsieur Jean Malo est absent** ».

Le projet de **règlement no 428** n'a donc pu être adopté à l'unanimité, puisque j'étais absent. Une absence justifiée par une délicate opération au niveau des 2 yeux, effectuée quelques jours plus tôt par le chirurgien Dr Yannick Boutin à la clinique d'ophtalmologie à Place de la Cité à Québec.

Veuillez accepter mes sentiments distingués,

Jean Malo  
Conseiller municipal de Kinnear's Mills